

**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto****Rapport de la dix-huitième session de la Conférence
des Parties agissant comme réunion des Parties au
Protocole de Kyoto sur sa, tenue aux Émirats arabes
unis du 30 novembre au 13 décembre 2023****Première partie : Délibérations**

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	4
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	5
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	5
A. Adoption de l'ordre du jour (Point 2 a) de l'ordre du jour)	5
B. Élection de membres supplémentaires au Bureau (Point 2 b) de l'ordre du jour)	6
C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires (Point 2 c) de l'ordre du jour)	7
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (Point 2 d) de l'ordre du jour).....	7
E. Participation.....	7
F. Documentation.....	8
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour)	8
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (Point 3 a) de l'ordre du jour)	8
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (Point 3 b) de l'ordre du jour)	8
IV. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I (Point 4 de l'ordre du jour).....	9
A. Communications nationales (Point 4 a) de l'ordre du jour).....	9
B. Rapports annuels de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto (Point 4 b) de l'ordre du jour).....	9
V. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre (Point 5 de l'ordre du jour).....	9



VI.	Questions relatives à l'application conjointe (Point 6 de l'ordre du jour).....	10
VII.	Questions relatives au Fonds pour l'adaptation (Point 7 de l'ordre du jour).....	10
VIII.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour)	11
IX.	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 9 de l'ordre du jour).....	11
X.	Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions (Point 10 de l'ordre du jour)	11
XI.	Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto (Point 11 de l'ordre du jour).....	12
XII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 12 de l'ordre du jour).....	13
XIII.	Réunion de haut niveau (Point 13 de l'ordre du jour)	13
XIV.	Questions diverses (Point 14 de l'ordre du jour).....	13
XV.	Conclusion des travaux de la session (Point 15 de l'ordre du jour)	13
A.	Adoption du projet de rapport sur la session (Point 15 a) de l'ordre du jour).....	13
B.	Clôture de la session (Point 15 b) de l'ordre du jour).....	14

**Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
à sa dix-huitième session**

**Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant comme
réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

FCCC/KP/CMP/2023/9/Add.1

Décision

- 1/CMP.18 Orientations concernant le mécanisme pour un développement propre
- 2/CMP.18 Questions relatives à l'application conjointe
- 3/CMP.18 Questions relatives au Fonds pour l'adaptation
- 4/CMP.18 Examen des fonctions, du programme de travail et des modalités de
fonctionnement du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre,
examen à mi-parcours du plan de travail et rapport du forum
- 5/CMP.18 Questions administratives, financières et institutionnelles
- 6/CMP.18 Budget du relevé international des transactions
- 7/CMP.18 Questions administratives, financières et institutionnelles

Résolution

- 1/CMP.18 Expression de gratitude au Gouvernement des Émirats arabes unis

Abréviations et acronymes

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
MDP	Mécanisme pour un développement propre
Partie visée à l'annexe B	Partie visée à l'annexe I dont les engagements sont inscrits dans la troisième colonne de l'annexe B de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto
SB	Sessions des organes subsidiaires
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, la dix-huitième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) s'est tenue au Centre Expo City à Doubaï (Émirats arabes unis) du 30 novembre au 13 décembre 2023¹. Elle a été ouverte par son Président, Sultan Ahmed Al Jaber (Émirats arabes unis).

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance², le 30 novembre, la CMP a examiné le document FCCC/KP/CMP/2023/1/Add.2 dans lequel figure l'ordre du jour provisoire supplémentaire. Le Président a rappelé les éléments sur lesquels les Parties se sont accordées concernant l'adoption des ordres du jour des sessions des organes directeurs et subsidiaires, et qui ont été définis lors de la première séance de la vingt-huitième session de la COP³.

3. Le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la dix-huitième session de la CMP soit modifié pour tenir compte de ces éléments, les points 14 et 15 étant supprimés.

4. Sur proposition du Président, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection de membres supplémentaires au Bureau ;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I⁴ :
 - a) Communications nationales ;

¹ La dix-huitième session de la CMP s'est tenue en même temps que la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) et la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la COP et de la CMA figurent dans les documents FCCC/CP/2023/11 et FCCC/PA/CMA/2023/16, respectivement. Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

² Les séances des organes directeurs et subsidiaires dont il est fait mention dans le présent document sont des séances plénières.

³ Voir FCCC/CP/2023/11, par. 7 à 10.

⁴ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article 1 du Protocole de Kyoto.

- b) Rapports annuels de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
- 5. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
- 6. Questions relatives à l'application conjointe.
- 7. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation.
- 8. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
- 9. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
- 10. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
- 11. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto.
- 12. Questions administratives, financières et institutionnelles.
- 13. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
- 14. Questions diverses.
- 15. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du projet de rapport sur la session ;
 - b) Clôture de la session.

B. Élection de membres supplémentaires au Bureau

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. À la 1^{re} séance, le Président a informé la CMP que, comme indiqué lors des premières séances de la COP à sa vingt-huitième session et de la CMA à sa cinquième session, Mohamed Nasr (Égypte) avait entamé des consultations sur l'élection des membres des bureaux des organes de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

6. Il a invité les groupes régionaux et autres à soumettre toutes les candidatures manquantes avant le 9 décembre 2023. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de reporter l'élection à la séance plénière de clôture de sa dix-huitième session.

7. À la 6^e séance, le 13 décembre, le Président a informé la CMP que, puisque tous les candidats au Bureau de la vingt-huitième session de la COP étaient également issus de Parties à la Convention de Kyoto, il ne serait pas nécessaire d'élire un membre supplémentaire au Bureau lors de l'élection qui aurait lieu à la séance plénière de clôture de la vingt-huitième session de la COP⁵.

8. Le Président a informé également la CMP que des candidatures aux élections des membres des bureaux des organes constitués au titre du Protocole de Kyoto étaient attendues et a invité instamment les groupes régionaux et autres à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes au secrétariat dans les meilleurs délais, au plus tard le 29 février 2024. Sur proposition du Président, la CMP est convenue qu'une fois que ces candidatures auraient été reçues par le secrétariat, les membres désignés seraient réputés élus à sa dix-huitième session, conformément à la pratique établie.

⁵ Voir FCCC/CP/2023/11, par. 18.

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

9. À la 1^{re} séance, sur proposition du Président, la CMP a décidé de suivre l'organisation des travaux adoptée à la première séance de la vingt-huitième session de la COP⁶.

10. Le 30 novembre, la 2^e séance commune de la COP à sa vingt-huitième session, de la CMP à sa dix-huitième session, de la CMA à sa cinquième session, de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) à sa cinquante-neuvième session et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa cinquante-neuvième session, a été consacrée aux déclarations liminaires⁷.

11. Le 1^{er} décembre, à la 3^e séance commune de la COP à sa vingt-huitième session, de la CMP à sa dix-huitième session et de la CMA à sa cinquième session, le Président a ouvert la réunion conjointe de haut niveau. La première partie de la réunion de haut niveau s'est poursuivie le 2 décembre, tandis que la seconde s'est tenue le 9 décembre⁸.

12. À la 6^e séance, le Président a rappelé qu'à la 1^{re} séance, dans le cadre de l'accord trouvé par les Parties concernant l'adoption des ordres du jour susmentionnés au paragraphe 2, il avait proposé de mener des consultations sur la voie à suivre concernant les « questions relatives au paragraphe 9 de l'article 3 et à l'article 21 du Protocole de Kyoto », qui ne devait pas être inscrite à l'ordre du jour de la dix-huitième session de la CMP⁹. Les consultations ont été menées par Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo). Les Parties ont entamé un dialogue constructif sur la question, ce qui a permis de connaître de manière précise leur position. Toutefois, aucun consensus n'a pu être dégagé sur la voie à suivre.

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

13. À la 5^e séance, le 11 décembre, le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs¹⁰ que le Bureau avait soumis, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

14. Compte tenu du rapport du Bureau, la CMP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session. En outre, le secrétariat a reçu les pouvoirs du Soudan du Sud le 15 décembre 2023 et de la Colombie le 7 mars 2024.

E. Participation

15. On trouvera des renseignements sur la participation aux sessions tenues aux Émirats arabes unis dans le document FCCC/CP/2023/INF.3/Rev.1.

16. Conformément à la décision 36/CMP.1, les décisions prises par la COP concernant l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'appliquent également à la CMP¹¹.

⁶ Voir FCCC/CP/2023/11, par. 22 à 31.

⁷ Voir FCCC/CP/2023/11, par. 32 et 33.

⁸ Voir FCCC/CP/2023/11, par. 123 à 128.

⁹ Voir FCCC/CP/2023/11, par. 9 c).

¹⁰ FCCC/CP/2023/10–FCCC/KP/CMP/2023/8–FCCC/PA/CMA/2023/14.

¹¹ Voir le document FCCC/CP/2023/3 pour consulter la liste des organisations admises en qualité d'observateurs.

F. Documentation

17. La liste des documents dont la CMP était saisie à sa dix-huitième session est disponible sur le site Web de la Convention¹².

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

18. À la 4^e séance, le 8 décembre, le Président du SBSTA, Harry Vreuls (Royaume des Pays-Bas), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa cinquante-neuvième session¹³ et a rendu compte oralement des résultats des cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions de cet organe¹⁴.

19. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du SBSTA sur sa cinquante-huitième session, du projet de rapport du SBSTA sur sa cinquante-neuvième session et du compte rendu oral du Président du SBSTA¹⁵. Le Président a exprimé sa profonde gratitude au Président du SBSTA pour le dynamisme et le dévouement dont il a fait preuve pour mener les travaux du SBSTA et pour le soutien qu'il apporte à la présidence afin de gérer efficacement les travaux menés par les organes subsidiaires et d'assurer une communication fluide avec les organes directeurs.

20. Le Président a indiqué que les recommandations du SBSTA seraient abordées au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

21. À la 4^e séance, le Président du SBI, Nabeel Munir (Pakistan), a présenté le projet de rapport du SBI sur sa cinquante-neuvième session¹⁶ et a rendu compte oralement des résultats des cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions¹⁷ de cet organe.

22. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du SBSTA sur sa cinquante-huitième session, du projet de rapport du SBI sur sa cinquante-neuvième session et du compte rendu oral du Président du SBI¹⁸. Le Président a exprimé sa profonde gratitude au Président du SBI pour le comportement dynamique et le dévouement dont il a fait preuve pour mener les travaux du SBI et pour le soutien qu'il apporte à la présidence afin de gérer efficacement les travaux menés par les organes subsidiaires et d'assurer une communication fluide avec les organes directeurs.

23. À sa 5^e séance, sur recommandation du SBI¹⁹, la CMP a pris note des informations contenues dans le rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto²⁰.

24. Le Président a indiqué que d'autres recommandations du SBI seraient abordées au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

¹² <https://unfccc.int/event/cmp-18>.

¹³ FCCC/SBSTA/2023/L.9.

¹⁴ Le rapport oral est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/plenary-meeting-of-the-cop/cmp/cma> (à partir de 0:04:04).

¹⁵ FCCC/SBSTA/2023/4 et Add.1.

¹⁶ FCCC/SBI/2023/L.13.

¹⁷ Voir la note 14 (à partir de 0:09:49).

¹⁸ FCCC/SBI/2023/10 et Add.1 et Corr.1.

¹⁹ Voir FCCC/SBI/2023/21, par. 105.

²⁰ FCCC/KP/CMP/2023/6.

IV. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I²¹

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Communications nationales

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

25. À sa 1^{re} séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI²².

26. À la 4^e séance, le Président du SBI a indiqué que l'examen de cette question ne pouvait pas être conclu lors de cette session²³.

27. À la 6^e séance, le Président a informé la CMP que la question serait inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixantième session du SBI (juin 2024), conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

B. Rapports annuels de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

28. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMP à prendre note des informations figurant dans les rapports annuels de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto (2019-2023)²⁴.

29. Le Président a informé la CMP que le rapport de 2023 était la version finale du rapport annuel de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement. La CMP a ensuite noté qu'elle avait achevé l'examen de cette question.

V. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 5 de l'ordre du jour)

30. À la 1^{re} séance, le Président a indiqué que la CMP était invitée à examiner, entre autres, le rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP)²⁵ et un document technique élaboré par le secrétariat²⁶.

31. Le Président a informé la CMP que, après la publication de ce rapport annuel, le Conseil exécutif s'était réuni à Doubaï, du 26 au 28 novembre 2023 et avait demandé des directives supplémentaires à la CMP sur certaines questions.

32. Le Président a remercié Lambert Schneider (Allemagne), Président du Conseil exécutif du MDP, et Spencer Thomas (Grenade), Vice-Président du Conseil, pour le rôle moteur qu'ils ont joué, ainsi que les membres du Conseil pour leur travail acharné en 2023.

²¹ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article 1 du Protocole de Kyoto.

²² Point 3 a) de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBI : « État de la situation concernant la soumission et l'examen des communications nationales et des rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ».

²³ Voir FCCC/SBI/2023/21, par. 16.

²⁴ FCCC/KP/CMP/2019/6 et Add.1 ; FCCC/KP/CMP/2020/5 et Add.1 ; FCCC/KP/CMP/2021/3 et Add.1 ; FCCC/KP/CMP/2022/3 et Add.1 ; FCCC/KP/CMP/2023/4 et Add.1.

²⁵ FCCC/KP/CMP/2023/5.

²⁶ FCCC/TP/2023/3.

33. Sur proposition du Président, la CMP a accepté d'examiner des questions relatives au MDP dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par Kazuhisa Koakutsu (Japon) et Alick Muvundika (Zambie).

34. À sa 5^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 1/CMP.18, intitulée « Orientations concernant le mécanisme pour un développement propre ».

35. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMP a élu les membres suivants du Conseil exécutif du MDP dont le nom suit :

<u>Conseil exécutif du MDP</u>		
	Membre	Membre suppléant
États d'Afrique	Ephraim Mwepya Shitima (Zambie)	Mamadou Diobe Gueye (Sénégal)
États d'Asie et du Pacifique	–	Hyun Jung Park (République de Corée)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	José Domingos Gonzalez Miguez (Brésil)	Spencer Thomas (Grenade)
États d'Europe occidentale et autres États	Frank Wolke (Allemagne)	Olivier Kassi (Belgique)

VI. Questions relatives à l'application conjointe

(Point 6 de l'ordre du jour)

36. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé que, à sa dix-septième session, la CMP avait décidé de dissoudre le Comité de supervision de l'application conjointe et avait demandé au secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour mettre un point final aux activités du Comité, et de lui soumettre un rapport à ce sujet, pour examen à sa dix-huitième session²⁷.

37. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 2/CMP.18, intitulée « Questions relatives à l'application conjointe ».

VII. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

(Point 7 de l'ordre du jour)

38. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMP à examiner le rapport annuel du Conseil du Fonds pour l'adaptation²⁸ et a remercié le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, Antonio Navarra (Italie), ainsi que les membres et les membres suppléants du Conseil pour le travail acharné qu'ils ont fourni.

39. Sur proposition du Président, la CMP a accepté d'examiner des questions relatives au Fonds pour l'adaptation dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et Louise Rousseau (France).

40. À sa 5^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 3/CMP.18, intitulée « Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ».

41. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMP a élu les membres du Conseil du Fonds pour l'adaptation dont le nom suit :

²⁷ Voir la décision 3/CMP.17, par. 4 et 5.

²⁸ FCCC/KP/CMP/2023/2-FCCC/PA/CMA/2023/6 et Add.1.

Conseil du Fonds pour l'adaptation

	Membre	Membre suppléant
États d'Afrique	Washington Zhakata (Zimbabwe)	Ali Mohammed (Kenya)
États d'Asie et du Pacifique	Albara Tawfiq (Arabie saoudite)	Ahmed Whaheed (Maldives)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Kenrick Williams (Belize) Daniela Buchuk (Chili)	Victor Vinas-Nicolá (République dominicaine)
Petits États insulaires en développement	Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda)	Mani Mate (Îles Cook)
Parties non visées à l'annexe I	Luca Di Paolo (Argentine)	–

VIII. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

42. À sa 1^{re} séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI²⁹.

43. À sa 5^e séance, sur proposition du Président, la CMP a pris note des conclusions de la cinquante-huitième session du SBI sur cette question³⁰.

IX. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 9 de l'ordre du jour)

44. À sa 1^{re} séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA et du SBI³¹.

45. À sa 4^e séance, le Président a rappelé que les organes subsidiaires avaient transmis cette question à la CMP pour qu'elle en poursuive l'examen³², ce qu'elle a accepté. Le Président a demandé à Georg Børsting (Norvège) et Andrei Marcu (Honduras) d'engager des consultations en son nom.

46. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision 4/CMP.18, intitulée « Examen des fonctions, du programme de travail et des modalités de fonctionnement du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, examen à mi-parcours du plan de travail et rapport du forum ».

X. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 10 de l'ordre du jour)

47. À la 1^{re} séance, le Président a remercié les Présidents du Comité de contrôle du respect des dispositions, Paulette Bynoe (Guyana) et Kunihiko Shimada (Japon), et les Vice-Présidentes, Karoliina Anttonen (Finlande) et Lisa Benjamin (Bahamas), pour leur

²⁹ Point 17 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBI : « Questions relatives au renforcement des capacités »).

³⁰ Voir FCCC/SBI/2023/10 et Corr.1.

³¹ Point 9 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBSTA et point 10 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBI : « Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris ».

³² Voir FCCC/SBSTA/2023/8, par. 43, et FCCC/SBI/2023/21, par. 53.

action à la tête du Comité, ainsi que les membres et les membres suppléants pour leur travail acharné.

48. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions établi à son intention³³.

49. À sa 6^e séance, sur proposition du Président, la CMP a élu les membres du Comité de contrôle du respect des dispositions dont le nom suit :

Comité de contrôle du respect des dispositions (chambre de l'exécution)

	Membre	Membre suppléant
États d'Afrique	Bob Natifu (Ouganda)	–
États d'Amérique latine et des Caraïbes	–	Federico Grullon de la Cruz (République dominicaine)
États d'Europe occidentale et autres États	Sébastien Nguyen-Bloch (Suisse)	Karoliina Anttonen (Finlande)
Petits États insulaires en développement	Derrick Oderson (Barbade)	Rensie Panda (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Comité de contrôle du respect des dispositions (chambre de la facilitation)

	Membre	Membre suppléant
États d'Afrique	–	Yaw Osafo (Ghana)
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Raoul Vital (Haïti)	–
États d'Europe occidentale et autres États	–	Johan Pettersson (Suède)
Petits États insulaires en développement	Christopher Tavoia (Vanuatu)	Robert Branch (Grenade)

XI. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto

(Point 11 de l'ordre du jour)

50. À la 1^{re} séance, le Président a déclaré que les consultations menées à la dix-septième session de la CMP avaient révélé que les points de vue divergeaient quant à la nécessité de poursuivre les travaux sur cette question.

51. À la 6^e séance, le Président a indiqué qu'il avait demandé à Iman Ustadi (Émirats arabes unis) de mener des consultations en son nom.

52. Le Président a fait savoir qu'un consensus sur la façon de traiter cette question à l'avenir n'avait pas pu être dégagé. Conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session de la CMP (novembre 2024).

³³ FCCC/KP/CMP/2023/3.

XII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 12 de l'ordre du jour)

53. À sa 1^{re} séance, le Président a noté que ces questions étaient inscrites à l'ordre du jour du SBI³⁴.

54. À sa 5^e séance, sur recommandation du SBI³⁵, la CMP a adopté les décisions suivantes :

(a) Décision 5/CMP.18, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles » ;

(b) Décision 6/CMP.18, intitulée « Budget du relevé international des transactions » ;

(c) Décision 7/CMP.18, intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles » ;

XIII. Réunion de haut niveau

(Point 13 de l'ordre du jour)³⁶

XIV. Questions diverses

(Point 14 de l'ordre du jour)

55. À sa 6^e séance, la CMP a indiqué qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XV. Conclusion des travaux de la session

(Point 15 de l'ordre du jour)

A. Adoption du projet de rapport sur la session

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

56. À sa 6^e séance, la CMP a examiné le projet de rapport sur les travaux de la session³⁷ et, sur proposition du Président, a autorisé la Rapporteuse à compléter ledit rapport, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

57. Le secrétariat a informé la CMP que les décisions qu'elle avait adoptées au titre de certains points de l'ordre du jour avaient des incidences sur les ressources financières et humaines qui allaient au-delà des crédits prévus dans le budget de l'exercice biennal 2024-2025 et il a indiqué que les estimations de financement et la catégorisation des activités étaient préliminaires et fondées sur les informations disponibles à ce moment-là³⁸ :

a) Au titre du point 5 de l'ordre du jour, « Questions relatives au mécanisme pour un développement propre », 20 000 euros doivent être prélevés des ressources existantes pour élaborer deux documents techniques. Cette activité est classée comme temporaire ou à court terme ;

b) Au titre du point 9 de l'ordre du jour, « Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre », au cours de la période 2024-2025, 1,16 million d'euros seront nécessaires pour que le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de

³⁴ Point 20 de l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du SBI : « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

³⁵ Voir FCCC/SBI/2023/10, par. 153, et FCCC/SBI/2023/21, par. 104.

³⁶ Voir FCCC/CP/2023/11, par. 123 et 128.

³⁷ FCCC/KP/CMP/2023/L.1.

³⁸ Voir FCCC/SBI/2023/2, par. 26 et 27, pour avoir plus d'informations sur la catégorisation des activités aux fins du budget relatif à la Convention-cadre sur les changements climatiques.

riposte mises en œuvre puisse élaborer plusieurs supports de connaissances et que le forum puisse organiser plusieurs événements et discussions. Ces projets comprennent des activités classées comme récurrentes ou à long terme, ainsi que des activités classées comme temporaires ou à court terme.

B. Clôture de la session

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

58. À sa 6^e séance, sur proposition d'une Partie, la CMP a adopté la résolution 1/CMP.18, intitulée « Expression de gratitude au Gouvernement des Émirats arabes unis ».

59. Le 13 décembre, à la 7^e séance de la COP à sa vingt-huitième session, tenue conjointement avec les 7^{es} séances de la CMP à sa dix-huitième session et de la CMA à sa cinquième session, des représentants des Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur ont fait des déclarations de clôture³⁹.

60. À cette même séance, le Président a exprimé sa gratitude envers les Parties pour leur travail acharné durant la session et a mentionné l'adoption du Consensus des Émirats arabes unis⁴⁰, sur lequel il sera possible de s'appuyer pour prendre des mesures porteuses de transformation visant à faire face aux changements climatiques.

61. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la dix-huitième session de la CMP.

³⁹ Voir FCCC/CP/2023/11, par. 134 à 136.

⁴⁰ Voir FCCC/PA/CMA/2023/16, par. 16.